

Objectifs :

- Maîtriser le traitement fiscal des opérations intra-groupe, qu'il soit ou non intégré fiscalement.
- Sécuriser les opérations pour optimiser la charge fiscale globale du groupe.
- Examiner les conséquences des dernières solutions jurisprudentielles et des textes législatifs.
- Le traitement de la TVA intragroupes.

Participants / Prérequis : Responsable de la fiscalité groupe, fiscalistes, directeur financiers et comptables, contrôleur de gestion, experts-comptables, avocats, commissaires aux comptes. Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

PROGRAMME

Le prix des transactions :

- L'impératif de prix de marché.
- Définition et identification des subventions indirectes.
- Les corrections symétriques en cas de redressement d'une société du groupe ?

La surveillance de transactions par la théorie de l'acte anormal de gestion :

- Définition et contours de la théorie.
- Liberté de gestion des entreprises ?
- Les différents cas d'application.
- Le contrôle de la jurisprudence.
- Les effets de l'intégration fiscale.

Les transactions courantes : biens / services :

- La notion de prix de marché.
- Exceptions (rares) à la règle du prix de marché.

La politique de management fees :

- Ce qui doit, ce qui peut être facturé.
- Comment les calculer et les justifier.
- Articulation avec d'autres facturations.

Les flux d'impôts dans l'intégration fiscale :

- Les différentes conventions d'intégration.
- La répartition des charges / économies d'impôts.
- L'indemnisation de la filiale déficitaire.

- Les risques en cas de sortie de groupe.

Les transactions sur immobilisations :

- L'identification d'un transfert déguisé s'actif.
- Les conséquences d'une vente / achat à prix majoré ou minoré.
- La preuve du caractère normal du prix de cession.
- Le cas particulier des cessions et acquisitions de titres.

Les opérations financières :

- La rémunération des prêts et avances de trésorerie.
- Les dispositifs de limitation de déductibilité des charges financières.
- Le nouveau régime des charges financières nettes.
- La centralisation de trésorerie.

Les opérations de renflouement :

- Le recours aux abandons de créance et subvention.
- Le traitement des renoncations à recettes.
- Les aides directes et indirectes dans l'intégration fiscale.

TVA :

- Le traitement des refacturations intra-groupe.
- L'optimisation de la récupération de la TVA pour la holding.

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel Teams. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC).

Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Un questionnaire de préformation est transmis aux participants avant le démarrage de la formation. Il permet au formateur d'évaluer les besoins des participants et peut ainsi calibrer au mieux son intervention.

Des évaluations formatives jalonnent le parcours afin de mettre en évidence les points forts des apprenants et leurs axes d'amélioration. Ces évaluations permettent aux formateurs d'identifier les problématiques et d'affiner leurs approches pédagogiques.

Une évaluation de satisfaction à « chaud » évalue les différents axes « qualité » de la formation, puis une à « froid » 2 mois après la fin du parcours pour prendre en considération le retour d'expérience, l'adaptation au poste de travail, l'évolution et les besoins des participants.

Toutes nos évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ».

Intervenant :

Avocat fiscaliste depuis 30 ans, spécialisé en fiscalité des entreprises, il a développé au cours des années une compétence particulière en fiscalité des groupes qu'il conseille en fiscalité de structure et ingénierie fiscale et qu'il assiste au contentieux. Il met toutes ses compétences et sa pédagogie au profit des participants pour leur transmettre ses connaissances actualisées et son expertise dans le domaine spécifique de la fiscalité des groupes.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 1 jour, soit 7 H

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Coût HT : Nous consulter

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins. Pour toute demande, nous vous invitons à contacter notre référent Handicap.

Programme mis à jour en avril 2026